



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Sciences du langage

de l'Université Paris Descartes

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris Descartes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences du langage

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140006489

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Université Paris Descartes, Faculté SHS, 45, rue des Saints Pères, 75006 Paris et Boulogne.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence mention *Sciences du langage* de l'Université Paris Descartes forme des étudiants capables d'appréhender le fonctionnement des langues selon différents niveaux d'analyse (sémantique, syntaxique, phonétique/phonologique, morphologique, pragmatique) et présente une ouverture sur la langue en tant que pratique sociale à travers des cours d'ethnolinguistique, de sociolinguistique, de psycholinguistique, et en tant que vecteur et objet d'enseignement.

Au-delà des enseignements transversaux et méthodologiques, la première année est une année de découverte et d'initiation aux sciences du langage et à d'autres disciplines relevant des *Sciences humaines et sociales* (psychologie, sciences sociales, sciences de l'éducation) permettant, le cas échéant, une réorientation vers ces disciplines. La deuxième année renforce et diversifie les enseignements disciplinaires en sciences du langage. La troisième année est une année de consolidation des divers sous-domaines des sciences du langage, et offre trois parcours : parcours dit *Général* ; parcours *Français langue étrangère*, parcours *Pluridisciplinaire* préparant au concours de recrutement du professorat des écoles. Chacun permet une poursuite d'études en master au sein de l'Université Paris Descartes ou ailleurs, en sciences du langage ou dans d'autres disciplines. Les enseignements proposés en première et deuxième années de licence permettent également une poursuite d'études vers trois licences professionnelles internes à Paris Descartes.

À l'issue de la licence, les étudiants doivent avoir atteint en anglais le niveau B2 tel que le définit le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, et savoir utiliser les technologies de l'information et de la communication.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet présenté est solide et bien pensé, aussi bien du point de vue disciplinaire, avec une formation complète en sciences du langage, de celui de l'ouverture en première année vers d'autres disciplines relevant du secteur des *Sciences humaines et sociales* (psychologie, sciences sociales, sciences de l'éducation) que de celui des enseignements transversaux proposés (anglais, informatique).

L'orientation progressive qui consiste à faire de la première année de licence (L1) une année généraliste, de la deuxième année (L2) une année de consolidation et de la troisième année (L3) une année de spécialisation est particulièrement bien menée, avec l'ouverture, en L1, vers le portail des *Sciences humaines et sociales* permettant à la fois une complémentarité par rapport aux sciences de langage et, au besoin, une réorientation à l'issue de la L1 et un choix entre trois parcours en L3, amorcés par des unités d'enseignement de découverte au quatrième semestre : parcours dit *Général* ; parcours *Français langue étrangère* (FLE) ; parcours *Pluridisciplinaire* préparant au Concours de Recrutement du Professorat des Écoles (CRPE), doté chacun d'une finalité clairement identifiée : poursuite d'études dans le domaine des sciences du langage ou dans des domaines connexes pour le premier, métiers du FLE pour le deuxième, préparation au concours de recrutement au professorat des écoles pour le troisième.

Le positionnement de la licence *Sciences du langage* de Paris Descartes par rapport aux autres licences *Sciences du langage* offertes par les universités relevant du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Paris Sorbonne Cité est explicitement donné : il est de considérer la langue en tant que pratique sociale (ce parti-pris justifie les cours d'ethnolinguistique, de sociolinguistique et de psycholinguistique dispensés dans la licence) et en tant que vecteur et objet d'enseignement. Cette deuxième caractéristique s'incarne dans les parcours *FLE* et *CRPE* offerts en L3.

Le volume horaire de la licence s'élève à 1434h, soit légèrement inférieur aux 1500 heures préconisées par l'arrêté licence du 1er août 2011. Une seconde difficulté réside dans un non-respect de l'échelle entre l'affectation en crédits européens et le coefficient dont est dotée chaque unité d'enseignement, à la différence de ce que prévoit l'arrêté licence (article 15).

L'étudiant est placé au centre des préoccupations de l'équipe de pilotage de la mention, et sa réussite est un souci constant, comme l'indiquent les différents dispositifs d'accompagnement mis en place :

- tutorat, enseignants référents et méthodologie du travail universitaire en L1 ;
- enseignements de mise à niveau (expression écrite et orale au premier semestre ; mathématiques et français dans le parcours *CRPE*) ;
- travaux pratiques n'excédant pas 15 étudiants par groupe aux semestres 4 et 6 pour des exercices spécifiques (synthèse d'articles, rédaction académique) assortis d'une évaluation formative ;
- semaine intensive de 24 heures à la rentrée de septembre pour les étudiants en réorientation vers les sciences du langage (selon les années, ils sont entre 12 et 23 % dans ce cas en troisième année de licence, ce qui représente de 10 à 20 étudiants).

Le dossier mentionne également les passerelles vers d'autres formations. Outre une réorientation possible, à l'issue de la première année de licence, vers une autre licence de Paris Descartes relevant du champ des *Sciences humaines et sociales*, l'étudiant peut poursuivre dans l'une des licences professionnelles proposées par l'université : c'est le cas des trois licences professionnelles *Formation et formateur : développement des compétences de base et médiation des apprentissages*, *Activités et techniques de communication : chef de projet de communication* et *Métiers de l'édition : métiers de l'édition, des bibliothèques et du commerce du livre* qu'amorcent des unités optionnelles de deuxième année de la licence *Sciences du langage*. Le dossier ne précise pas combien d'étudiants optent pour une telle orientation.

Enfin, l'accompagnement à l'insertion professionnelle de l'étudiant est pris en compte. Il passe par des unités d'enseignement dédiées au projet professionnel, des stages, obligatoires ou en option selon les parcours, des « amphis-métiers » au deuxième semestre de la première année et des interventions ponctuelles de professionnels, dont on peut toutefois regretter qu'elles ne soient pas plus nombreuses.

Diverses actions de valorisation de la licence sont menées en direction des lycéens, en plus de la traditionnelle Journée Portes Ouvertes annuelle : participation à divers salons, réunion avec les proviseurs des lycées du bassin de recrutement, dispositif « Cap en fac ».

Toutes années et tous parcours confondus, les enseignements sont dispensés pour un tiers en cours magistraux (CM), pour deux tiers en travaux dirigés (TD), sauf dans le parcours *CRPE*, qui comporte davantage de CM.



L'enseignement se fait en présentiel. Les étudiants ont cependant à leur disposition la plateforme collaborative Moodle, où sont déposés certains cours, et une plateforme d'auto-apprentissage pour l'anglais (en plus des cours).

Malgré les nombreuses possibilités de séjour à l'international offertes aux étudiants de la mention (le département dont relève la mention entretient des partenariats avec une quarantaine d'universités dont la liste est fournie), la mobilité sortante est très faible : le dossier mentionne une seule mobilité sortante, sans que la période de référence ne soit précisée. Des actions d'incitation à la mobilité, qui aillent au-delà de la présentation qui en est faite lors des journées de pré-prentree, seraient par conséquent à concevoir et à mettre en œuvre.

La licence a une bonne attractivité : entre 2008 et 2011, le nombre d'inscrits pédagogiques en première année de licence (L1) est passé de 134 à 150, avec une pointe à 174 en 2009. Un creux s'observe toutefois en deuxième année de licence (L2) : des 134, 174 et 168 inscrits en L1 en 2008, 2009 et 2010, ils n'étaient plus que, respectivement, 83, 97 et 84 en L2 l'année suivante. L'effectif en troisième année de licence (L3) est en revanche du même ordre qu'en L2, ce qui s'explique par l'arrivée, en L3, d'étudiants issus d'une autre formation.

Les taux de réussite de la licence *Sciences du langage* sont bons (entre 65 et 73 % sur la période 2007-2009), avec un taux d'abandon en première année de licence de l'ordre de 20 % (19,4 en 2008-2009, 21,8 en 2009-2010, 17,2 en 2010-2011). La poursuite d'études en master l'est toutefois moins, tous masters confondus (sur la période 2007-2008/2010-2011, les diplômés de licence sont entre 30 et 40 % à poursuivre en master) et, *a fortiori*, dans une spécialité relevant des sciences du langage au sein de Paris Descartes (le dossier précise que, sur les 77 inscrits en master de *Sciences du langage* (l'année de référence est omise), seulement 14, soit 18 %, viennent de la licence de *Sciences du langage* de l'Université). Le taux d'entrée sur le marché du travail à l'issue de la L3, de 2 % ou 13 % selon les sources et critères pris en compte, sans que le détail de cette insertion ne soit donné, n'explique pas cette disparition de plus de 50 % des diplômés de licence, sur lesquels aucune information n'est fournie.

Le dossier ne donne pas davantage d'indications sur le devenir des étudiants non diplômés.

L'équipe de pilotage de la mention, constituée de la responsable de diplôme (aussi responsable de la L3) et des responsables d'années, ainsi que le conseil de perfectionnement de la mention en cours de constitution, devraient s'emparer de cette question du devenir des étudiants à l'issue de la troisième année de licence, qu'ils aient ou non obtenu leur diplôme. Cela permettrait d'améliorer la connaissance des objectifs visés par les étudiants qui choisissent cette formation et, le cas échéant, d'améliorer l'adéquation entre ces objectifs et les possibilités offertes par la licence, au-delà d'une poursuite d'études en master.

● Points forts :

- Projet pédagogique très bien pensé, à la fois complet sur le cœur de la discipline et avec des ouvertures en première année vers d'autres disciplines relevant du champ des *Sciences humaines et sociales*.
- Existence de trois parcours en troisième année de licence amorcés en deuxième année et ayant chacun une finalité clairement identifiée.
- Bonne articulation de la mention *Sciences du langage* de licence avec les autres mentions de licence proposées au sein de la faculté des Sciences humaines et sociales de Paris Descartes.
- Qualité de suivi des étudiants et existence d'une gamme variée de dispositifs de réussite étudiante.
- Modalités d'enseignement privilégiant les travaux dirigés, et existence de travaux pratiques en petits groupes.
- Existence d'actions de promotion et de valorisation de la licence en direction du public lycéen, au-delà de la traditionnelle Journée Portes Ouvertes annuelle.

● Points faibles :

- Connaissance insuffisante du devenir des étudiants non diplômés, et de l'insertion des diplômés de licence.
- Taux de poursuite d'études en master, tous masters confondus, insuffisant et non contrebalancé par une insertion professionnelle à l'issue de la licence.
- Très faible taux d'interventions de professionnels au sein de la formation.
- Mobilité sortante très faible, extrêmement peu d'étudiants effectuant un séjour à l'international dans le cadre de la formation malgré des partenariats institutionnalisés avec de nombreuses universités à l'étranger.
- Non-respect de l'échelle entre l'affectation en crédits européens et le coefficient dont est dotée chaque unité d'enseignement.

## Recommandations pour l'établissement

La licence mention *Sciences du langage* de l'Université Paris Descartes forme des étudiants capables d'appréhender le fonctionnement des langues selon différents niveaux d'analyse (sémantique, syntaxique, phonétique/phonologique, morphologique, pragmatique) et présente une ouverture sur la langue en tant que pratique sociale à travers des cours d'ethnolinguistique, de sociolinguistique, de psycholinguistique et en tant que vecteur et objet d'enseignement.

Si le projet ainsi que les dispositifs de réussite étudiante sont très bien pensés, il conviendrait toutefois de travailler à améliorer sa connaissance de la population accueillie ainsi que du devenir des étudiants, qu'ils aient ou non validé leur licence. En particulier, il est indispensable de savoir ce que devient annuellement plus de la moitié des diplômés, qui ni n'entrent sur le marché du travail à l'issue de la licence, ni ne poursuivent en deuxième cycle universitaire.

Il serait également utile d'améliorer les dispositifs d'évaluation des enseignements qui ont commencé à être mis en place.

Il conviendrait par ailleurs de développer des actions d'incitation à la mobilité internationale (mobilité sortante) au-delà de la présentation qui en est faite lors des journées de pré-rentrée, d'améliorer le taux de poursuite d'études en master, tous masters confondus, et de renforcer la présence de professionnels dans le cursus.

Enfin, la mention devrait se donner les moyens de répondre à deux des attentes de l'arrêté licence du 1<sup>er</sup> août 2011, non satisfaites en l'état du dossier : volume plancher d'enseignements attendu de 1500 heures et échelle entre l'affectation en crédits européens et le coefficient dont est dotée chaque unité d'enseignement.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



# Observations de l'établissement



## **Licence Vague D**

**Demande : n° S3LI140006489**

**Domaine : Sciences humaines et sociales**

**Mention Sciences du langage**

La licence Sciences du langage a fait l'objet d'une évaluation positive pour le projet pédagogique et les dispositifs d'aide à la réussite. Pour l'insertion professionnelle et la poursuite d'études comme pour le pilotage les points faibles relevés font l'objet de la réponse de l'équipe pédagogique dans l'objectif d'améliorer l'offre de formation.

**Amélioration de la connaissance de la population étudiante et du devenir des étudiants,** qu'ils aient ou non validé leur licence, notamment 50% des diplômés qui n'entrent pas sur le marché du travail ni ne poursuivent en 2<sup>ème</sup> cycle

### **Améliorer le taux de poursuite d'étude en master**

Concernant la poursuite d'étude en master, la formulation utilisée dans le dossier était imprécise et a pu laisser croire que seuls 30 à 40% des étudiants poursuivaient en master, toutes universités confondues. Il s'agit en fait des masters de l'université Paris Descartes : 44% des étudiants de la licence de sciences du langage diplômés en 2011 à l'université Descartes poursuivent dans un des masters de l'université (pas nécessairement en SDL). D'autre part, une bonne part des étudiants ayant quitté l'université poursuivent également en master (87,5% des 54% ayant répondu à l'enquête de l'université adressée à ceux ayant quitté l'université Paris Descartes). Le reste, 12,5%, est inséré professionnellement (dans le secteur du FLE).

En revanche, il nous semble important d'attirer plus d'étudiants de SDL dans les masters SDL (actuellement, ils ne sont que 14 sur 77 inscrits dans l'un ou l'autre des trois masters SDL). Un « focus group » avec des étudiants de master en novembre 2012 nous a permis de réaliser que les étudiants faisaient circuler des rumeurs sur la grande sélectivité de ces masters et reportaient leur choix sur d'autres masters, éventuellement dans d'autres formations. Nous avons très vite réagi en mettant en place une réunion d'information pour les L3, en février 2013. Cette réunion sera réitérée l'an prochain. Nous allons également ouvrir ce type d'information aux étudiants de L1 et L2 afin que les étudiants puissent se projeter dans l'avenir et construire leur parcours d'études. La double localisation des étudiants (à Boulogne en L1 et L2 et aux Saints Pères en L3) ne facilite pas le sentiment d'une unité de la formation.

D'une manière générale, pour affiner notre connaissance du devenir des étudiants, nous envisageons de nous inspirer de la pratique du master FLE, à savoir lancer une enquête par mail deux ans après le diplôme. Des enquêtes de ce type sont également faites par le Sofip, mais notre proximité avec les étudiants nous assurera peut-être un meilleur taux de retour. L'enquête sur le devenir des étudiants en est à ses débuts et toutes les données ne sont pas encore exploitées. Seules les données quantitatives l'ont été pour l'instant. Mais le détail de l'enquête du devenir des étudiants devrait être disponible pour les années à venir, ce qui permettra d'avoir plus d'indications sur ce que l'on peut améliorer.

### **Améliorer l'évaluation des enseignements**

En décembre 2012, nous avons lancé le questionnaire sur internet, et non plus en cours d'informatique. Le nombre de réponses fluctue énormément en fonction des UE (de 1 réponse à 70), avec une moyenne autour de 5 réponses. Les résultats du questionnaire ne sont donc pas





significatifs et ne peuvent être exploités. Il faudrait explorer d'autres pistes, telles que l'obligation de répondre au questionnaire pour obtenir ses notes du semestre, tel que cela se pratique en Belgique. A notre sens, seule une initiative au niveau de la faculté ou de l'université peut lancer ce type de pratique.

### **Développer action d'incitation à la mobilité internationale**

A l'heure actuelle, l'incitation à la mobilité internationale se fait lors de la pré-rentrée de L3. Le nombre de départs est toutefois très faible (1 ou 2 étudiants par an). Pour améliorer ce taux, on pourrait commencer l'information des étudiants plus tôt, dès la L2. En effet, un projet de ce type se prépare très tôt. Il faudrait également s'interroger sur les raisons de ce faible taux : projet d'étude non mature ce qui ne permet pas d'envisager un départ ayant une véritable utilité, raisons financières ...

### **Renforcer la présence de professionnels dans le cursus**

Nous proposons de faire intervenir des professionnels dans les cours de l'UE « Linguistique appliquée aux métiers » (une conférence de 2h par ECUE). Ces cours sont ouverts aux L1 et L2 et cela complètera les amphis-métiers. Par ailleurs, les étudiants ont l'occasion d'interviewer un professionnel dans le cadre du PPE. Dans le parcours FLE, de nombreux chargés de cours sont des professionnels comme dans le parcours pluridisciplinaire.

### **Passage aux 1500h**

La maquette 2014-2018 propose le passage aux 1500h moyennant certaines adaptations. Il faut noter que ce passage s'effectue à coût constant. Nous avons donc procédé en remaniant la maquette et notamment en augmentant le nombre d'options et en mutualisant des enseignements (au sein de la licence et avec les autres licences SHS). Le nombre d'heures effectives de cours s'élève à 1434h (parcours général et FLE, et non 1374h) et à 1456h pour le parcours pluridisciplinaire. Ces volumes horaires sont une augmentation de 264h par rapport à l'ancienne maquette (1170h pour les parcours général et FLE). Le volume horaire a augmenté d'environ 25%. Les 1500h s'atteignent donc en incluant les réunions de pré-rentrées et un stage de 70h (deux semaines). Ce choix s'intègre à une démarche de professionnalisation de la licence et sera garanti par une démarche d'auto-évaluation des étudiants.

***L'échelle entre l'affectation en crédits européens et le coefficient dont est doté chaque unité d'enseignement est remise en conformité avec l'arrêté - licence - du 1<sup>er</sup> août 2011.***